

Le 25 avril 2024

HAUSSE DES PRIMES D'ASSURANCE LE 1^{er} JUILLET

Le 6 mars dernier, dans le cadre de la réunion du Comité consultatif sur les avantages sociaux (annexe « M » de la convention collective de l'unité urbaine), Postes Canada nous a présenté sa proposition de hausse des primes d'assurance.

Le Syndicat a reçu les renseignements financiers de Postes Canada juste avant la réunion et n'a pas eu l'occasion de les examiner de manière rigoureuse. Le Syndicat a par conséquent indiqué qu'il n'était pas en mesure d'évaluer la légitimité des changements proposés.

Le 11 mars dernier, le Syndicat a demandé des renseignements financiers plus détaillés afin de pouvoir effectuer une analyse adéquate de la hausse proposée. Le 2 avril dernier, Postes Canada a répondu ce qui suit « ... [traduction] la Société s'est acquittée de ses responsabilités aux termes de l'annexe « M » et n'est pas tenue de fournir des renseignements additionnels ». Le Syndicat évalue actuellement ses options.

Le taux des primes du régime d'assurance-vie de base et du régime d'assurance-invalidité augmenteront de dix pour cent (10 %). La hausse s'applique aux primes dans leur ensemble, soit la partie que vous payez et celle de l'employeur. La hausse de la prime de l'assurance-vie de base s'applique également aux membres retraités. Les nouveaux taux entreront en vigueur le 1^{er} juillet.

RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

RÉGIMES	CHANGEMENTS
Régime de soins médicaux complémentaire (RSMC)	Aucun changement
Régime de soins dentaires	Aucun changement
Régime d'assurance-vie de base	Hausse de 10 % : ➤ De 0,18 \$/1 000 \$ à 0,19 \$/1 000 \$ pour les employées et employés actifs ➤ De 0,20 \$/1 000 \$ à 0,22 \$/1 000 \$ pour les employées et employés retraités
Régime d'assurance-invalidité	Hausse de 10 % : De 2,16 \$/1 000 \$ à 2,38 \$/1 000 \$ pour les employées et employés actifs

Exemple de l'incidence de la hausse sur une employée ou un employé **actif** touchant un salaire annuel de 55 000 \$:

RÉGIMES	PROTECTION INDIVIDUELLE			INCIDENCE ANNUELLE DE LA HAUSSE
	Actuelle	Proposée	Différence	
RSMC	5,39 \$	5,39 \$	0 \$	0 \$
Soins dentaires	1,47 \$	1,47 \$	0 \$	0 \$
Assurance-vie de base	19,36 \$	21,30 \$	1,94 \$	23,28 \$
Assurance-invalidité	118,80 \$	130,60 \$	11,80 \$	141,60 \$
Total des retenues à la source	145,02 \$	158,76 \$	13,74 \$	164,88 \$

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



En mai, Postes Canada enverra une lettre aux membres concernés pour les informer des changements.

L'information sera affichée sur le site Web de Postes Canada, et les membres inscrits au service d'envoi de Canada-Vie recevront un avis à ce sujet.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime d'avantages sociaux, les membres actifs peuvent se rendre sur le site Intrapost et cliquer sur « avantages » sous l'onglet « vous à Postes Canada », ou communiquer avec AccèsRH au 1 888 807-9090, ou par courriel à accesRH@postescanada.ca.

Les membres retraités devraient communiquer avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220, 1 866 370-2725 (ATS) ou 613-683-5908 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou consulter le site Web du régime de retraite à l'adresse www.retraitecp.com.

Solidarité,



Joanne Gomercich
Permanente syndicale nationale
Griefs et arbitrage



Terry MacDonald
Permanent syndical national
Consultations

2023 – 2027 Bulletin n° 093
vm-sepb 225//gl/scfp1979

